



L'EUROPE EN RÉGION

MAEC API 2024

Contact : maec@nouvelle-aquitaine.fr

Dates à retenir :

Entre le 4 mars et le 15 mai 2024 : faire sa demande d'engagement en MAEC API

Le 7 mars 10h-12h : webinaire : présentation de la MAEC API et démonstration de la demande d'aide en ligne

Objectif : amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles

Aide : 200€ par tranche de 10 colonies (ex : 81-90 colonies : 1800€, 91-100 colonies : 2000€)

Bénéficiaires éligibles : agriculteurs actifs – siège de l'exploitation en Région Nouvelle-Aquitaine

Engagement : 1 an

- Min 80 colonies (1600€) – max 430 colonies (8600€)
- Transparence GAEC (plafond*2 si 2 associés, au-delà de 3 associés : plafond *2,5)
- Détenir en permanence le nbre de colonies engagées
- Obligations en lien avec les emplacements : un emplacement par tranche de 24 colonies, 24 colonies minimum par emplacement, 3 semaines minimum sur chaque emplacement, distance minimale entre 2 emplacements de 2500 m (1000m massif des Landes de Gascogne et Limousin, 500m zones de montagne et de piémont)
- Enregistrement des pratiques

Partenaire technique : ADANA : contact@adana-asso.fr
(Association de développement de l'Apiculture en Nouvelle-Aquitaine)